

LETTRE n°06  
MAI 2023



Vue depuis le pont de Suresnes, barrage des années 1930. © Moonik, 2012

ÉDITORIAL

# NOTRE ASSOCIATION FÊTE SES 5 ANS!

*Au fil de ces cinq années d'existence, notre Newsletter<sup>1</sup> a adopté le format d'un petit journal reflétant le champ des activités et des débats au sein de l'association mais aussi de son vaste réseau de relations associatives et autres.*

Ce numéro 6 sort à l'approche de notre 5<sup>e</sup> anniversaire. Actualité oblige, vous y trouverez un dossier sur la Seine et les JO, des informations sur le dénouement (qui n'est pas pour autant l'épilogue) de la Saga de l'île Seguin, notre contribution à la mobilisation contre le dispositif actuel du projet Green Dock sur le port de Gennevilliers.

L'« Invité » de ce numéro est Bernard Lesueur, historien des fleuves, dont nous vous invitons à découvrir le travail. Comme en atteste la récente *Conférence des Nations Unies sur l'Eau* qui s'est tenue du 22 au 24 mars 2023 à

New York<sup>2</sup>, la question de l'eau est devenue un enjeu international du fait du réchauffement climatique. Le rôle des fleuves – au sens de leurs bassins versants – occupe désormais une place majeure dans les débats publics aux quatre coins du monde et la France n'y échappe pas<sup>3</sup>.

La grande vallée de la Seine et de ses affluents, de leurs sources jusqu'à l'embouchure, devrait dès lors être appréhendée globalement dans les stratégies d'adaptation et de transition écosystémique des territoires. Si les choses évoluent sur le plan du fret fluvial (création d'Haropa)

et d'un renouveau économique autour de l'axe Seine, elles restent plus laborieuses dès que l'on parle d'enjeux environnementaux, de trames vertes et bleues, de grand paysage, de plan de prévention des risques d'inondation, de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Nombreux sont les acteurs concernés<sup>4</sup> par ces mutations, et la mise en cohérence de leurs actions et responsabilités est complexe voire conflictuelle, trop souvent illustrée par des injonctions contradictoires, si ce n'est des choix à contre-courant. C'est le cas quand les pouvoirs publics ... (-> suite page 2)

INVITATION  
28 JUIN 17 H 30

L'ASSOCIATION **LA SEINE N'EST PAS À VENDRE**  
INVITE SES **MEMBRES ACTUELS ET FUTURS**  
À UNE **RENCONTRE-DÉBAT** SUIVIE  
DE SON **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

LE 28 JUIN À 17 H 30, À L'ACADÉMIE DU CLIMAT,  
2 PLACE BAUDOYER – PARIS 4<sup>E</sup>  
MÉTRO : HÔTEL DE VILLE (1 ET 11) – SAINT-PAUL (1) – PONT MARIE (7)  
RENS. < [WWW.LASEINENESTPASAVENDRE.COM](http://WWW.LASEINENESTPASAVENDRE.COM) >

encourage les exploitations agro-industrielles et les dispositifs propres à pérenniser les cultures très consommatrices d'eau contre ceux qui pensent qu'il faut mettre en place de nouveaux modèles agricoles et de gestion de l'eau qui intègrent les exigences de sobriété pour faire face au réchauffement, déjà très perceptible puisque les nappes phréatiques peinent, voire ne parviennent pas, à se reconstituer l'hiver. Pomper de l'eau dans les nappes pour la mettre dans des bassins soumis à une forte évaporation (20 à 60%) est un "non sens"<sup>5</sup>. La conséquence en est, entre autres, la récente mobilisation et les scènes de violences autour des méga-bassines de Sainte-Soline<sup>6</sup>.

Un débat public sur l'eau potable en IDF se déroulera du 20 avril au 20 juillet prochain<sup>7</sup>, notamment sur le dispositif d'"osmose inverse basse pression" (OIBP) déjà expérimenté par le SEDIF<sup>8</sup> qui envisage de rénover ainsi les trois principales usines de traitement de l'eau de la Région : il s'agit de traiter l'eau par filtration membranaire extrêmement performante (nanoparticules) pour obtenir une eau plus pure, sans chlore ni calcaire.

Nous observons que ces sujets émergent encore trop timidement dans l'actuelle élaboration des documents stratégiques d'aménagement des territoires – PLUi, SCOT ou SDRIFE, SRCE –,

montrant là encore les difficultés politiques de gouvernance des grandes vallées fluviales.

Nous reviendrons sur ce thème dans une prochaine newsletter. LaSPAV, avec d'autres associations environnementales et mouvements avec lesquels elle entretient des échanges réguliers (FNE IDF, la Coordination Eau IDF...), contribuera à ces différents débats, notamment en proposant son Manifeste<sup>9</sup> où figure une dizaine de principes de base que tout projet se réclamant du développement durable devrait respecter, cela à partir d'une définition largement partagée.

– Bernard Landau –

1) Toutes nos Newsletters (NL) sont téléchargeables sur < www.laseinenestpasavendre.com >, § Publications.

2) La précédente date de 1977! Cette conférence historique, qui a réuni 170 États-membres et 6500 participants, a reconnu l'ampleur de la crise de l'eau dans le monde, les impacts de la crise climatique sur l'eau, les dangers de pénurie, d'inondations, de sécheresse, les pertes majeures des écosystèmes et de biodiversité aux quatre coins du monde.

3) Plan d'action pour une gestion résiliente de l'eau, 30 mars 2023 :

< https://actu.fr/planete/plan-eau-les-53-mesures-du-gouvernement-pour-economiser-la-ressource.58550963.html >

4) Sur les acteurs, cf. notre NL 5.

5) Cf. Christian Amblard, spécialiste de l'eau et des systèmes hydrobiologiques, directeur de recherche honoraire au CNRS sur France info le 25/09/2021.

6) La mobilisation contre les méga bassines, réservoirs d'eau artificiels et payants, puisant dans les nappes pour l'agriculture, monte en puissance. Elle rassemble syndicats, partis politiques, associations environnementales, zadistes, et met en lumière les contradictions des politiques face au réchauffement.

7) Le pré débat et le questionnaire grand public est consultable en ligne < www.debatpublic.fr/eau-potable-idf/vous-et-leau >.

8) Syndicat des eaux d'Île-de-France.

9) Manifeste téléchargeable sur < www.laseinenestpasavendre.com >, § Tribunes.

## ACTUALITÉ

# ÎLE SEGUIN CENTRALE : LA FIN D'UNE LONGUE SAGA ?

Saga ou longue marche qui aura duré 25 ans<sup>1</sup>, l'aménagement de l'île Seguin vient de franchir une étape majeure le 6 avril dernier avec la signature d'un "protocole ayant valeur juridique d'engagement" entre trois parties : 6 associations requérantes<sup>2</sup> (dont LaSPAV) contre le dernier en date des permis de construire sur la partie centrale de l'île Seguin ; Bouygues immobilier (BI) porteur de ce projet (projet dit "Vivaldi"), avec l'agence d'architecture BIG ; et

la Société publique locale Val-de-Seine Aménagement (SPL) pour la Ville de Boulogne-Billancourt.

Ces 25 ans de péripéties illustrent malheureusement des défaillances à plusieurs niveaux. D'abord le désengagement de l'État depuis des années sur un thème essentiel : la protection des paysages remarquables et de l'écosystème fluvial. *A minima*, l'État aurait dû prendre les mesures qui s'imposaient pour la protection paysagère



AVANT



APRÈS

Projet Vivaldi avant et après protocole © BIG

du "Méandre de l'île Seguin", boucle de Seine remarquable située entre la Tour Eiffel et la Défense.

Alexandre Chemetoff en a fait une brillante et scrupuleuse analyse dans une étude paysagère commandée par Jean-Eudes Roulier et le Premier ministre Michel Rocard dans le cadre des réflexions engagées dès 1990 sur l'avenir des terrains Renault à Boulogne et Meudon. En dépit des publications parues depuis 30 ans sur ce grand paysage, les élus locaux n'ont pas, à leur tour, jugé utile de travailler dans cette voie. Pourtant une protection de cette boucle aurait été d'utilité publique et aurait permis d'éviter nombre de dérives, phantasmes architecturaux et "coups politico-financiers" sur cette île marquant l'entrée aval de Paris, qui se sont traduits par des impasses, des guerres juridiques, beaucoup de temps et d'argent perdus en une succession d'études et de projets abandonnés<sup>3</sup>. Finalement le nombre total de m<sup>2</sup> construits

sur l'ensemble de l'île Seguin à la suite de ce protocole (182 000) n'est pas très éloigné de celui projeté en 2005 (170 000) par la SPL qui, entre-temps, en envisagera 330 000 (projet Nouvel, 2011)! Tout cela pour ça !

"Plus d'arbres, moins de béton" lisait-on depuis plusieurs années sur les banderoles des associations mobilisées contre les projets successifs proposés sur l'île. Mais ni la Région, ni la Métropole, ni les élus de GPSO et des communes, ni les récents ministres de l'Écologie ou de l'Environnement ne sont "venus sauver le soldat Seguin". C'est dans ce contexte d'abandon par les pouvoirs publics que les 6 associations ont accepté l'ouverture de négociations proposée par BI au début de l'été 2022, **pour voir s'il était possible de faire évoluer le projet vers un aménagement plus équilibré, moins dense, moins haut et plus végétal**, cela en échange du retrait des recours.



Vivaldi avant et après le protocole © BIG - Bouygues

Au terme de 7 mois de discussions, auxquelles a été associée fin 2022 la SPL, aménageur des 74 ha des anciens sites Renault à Boulogne-Billancourt, et après avoir été reçues fin 2022 par Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne, les associations ont accepté en février 2023 un compromis<sup>2</sup> avec Bouygues Immobilier et avec la SPL. Il a été codifié avec l'aide de leurs avocats respectifs dans un protocole juridique tripartite, ayant valeur d'obligation pour les trois parties signataires. Ainsi les six associations s'engagent à retirer leurs recours contre le projet Vivaldi après modifications par BI, et la SPL s'engage à la végétalisation globale de l'île.

### LE CONTENU DU PROTOCOLE

Le projet Vivaldi comportait au départ 6 immeubles (jusqu'à R+10) : 3 face à Boulogne - B1, B2, B3 - et 3 en vis-à-vis de Meudon - M1, M2 (la Halle), M3 -, alignés de part et d'autre d'une rue-corridor centrale.

### CE QUI CHANGE :

- Suppression de la Halle côté Meudon (immeuble M2) afin d'agrandir le parc public aménagé par la SPL et de l'ouvrir sur la rue centrale de l'île.
- Réduction des hauteurs des 5 immeubles de bureaux restant (activités au niveau 0), en supprimant :
  - 1/ les deux derniers niveaux de l'émergence de l'immeuble B1 (jouxant la Scène musicale),
  - 2/ un étage courant sur les bâtiments B1, B2, B3, M1 et M3,

- Mise en œuvre d'un plan de végétalisation global de l'île permettant d'inclure l'ensemble des espaces ayant vocation à être rétrocédés au domaine public de l'île : jardin, voirie et berges. Cela sur les parties amont (Emerige), centrale (Bouygues Immobilier modifié) et aval (Seine musicale). L'espace affecté au futur jardin public ainsi que les berges amont et en partie centrale permettront d'agrandir le parc public arboré d'1,5 à 3,5 hectares (sans compter les toitures végétalisées ou autres terrasses plantées).
- Institution d'un comité de suivi qui garantira aux associations, à la SPL et à BI une mise en œuvre effective des engagements de chacun et sera le moyen d'un aménagement concerté de l'île. Les associations veilleront en particulier à la plantation et au développement d'arbres de haute tige suffisamment nombreux ainsi qu'à l'entretien des terrasses plantées.

**La partie construite de l'île centrale passera ainsi, pour ne parler que des deux derniers projets, de 130.000 m<sup>2</sup> (projet DBS, 2021), puis 118.000 m<sup>2</sup> (projet Vivaldi 1 février 2022), à 100.000 m<sup>2</sup>. Les espaces paysagers en pleine terre passeront de 1,5 à 3,5 hectares. Un projet amélioré sans être idéal. Est-ce l'épilogue de la Saga ? Il est encore trop tôt pour le dire.**

– Bernard Landau  
et Gwenaël Querrien, LaSPAV

1) Cf. notre dossier sur l'île Seguin dans la NL4, 2021.

2) Cf. le communiqué du 10 février 2023 des 6 associations requérantes infra annonçant le compromis :

– Environnement 92 (Irène Nenner, présidente, <in.env92@gmail.com>)  
– Association Rives de Seine (Francine Paponnaud, présidente)  
– Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (Christian Mitjavile, président)  
– France Nature Environnement Île-de-France (Muriel Martin-Dupray, co-présidente)  
– La Seine n'est pas à vendre (Bernard Landau, président <bernard.landau@bbox.fr>)  
– Nous Sommes Boulogne (Bertrand Rutily, président).

3) Il n'est pas sûr à l'heure où nous publions ce texte que le projet Emerige évolue pas à son tour, les 18000 m<sup>2</sup> de bureaux prévus dans ce lot peinant à trouver preneur.

# LA SEINE : UN "DÉCOR" QUI S'INVITE AUX JEUX OLYMPIQUES

Si le spectacle d'inauguration des JO 2024 est prévu sur la Seine – quel plus beau décor en effet –, lointain écho à la promesse de "baignade en Seine" (cf. article dédié dans ce dossier) du projet de candidature de Paris pour les JO 2024, la Seine n'est pas le sujet central des jeux. Le fleuve est pourtant bien présent dans le paysage urbain en mutation comme un levier d'attractivité pour le Grand Paris et le lien entre un grand nombre des sites choisis, pour une grande part dans Paris intramuros et en Seine-Saint-Denis.

### L'HÉRITAGE ATTENDU DES JEUX

C'est en Seine-Saint-Denis, département populaire sous-équipé et en manque de logements comme aussi de mixité sociale, que les JO devraient apporter cette mutation urbaine que toutes les villes organisatrices – ici le Grand-Paris – attendent successivement des jeux. C'est là que se font d'importants programmes ouvrant la ville sur le fleuve (post JO) alors que dans Paris intramuros, le bon niveau d'équipements et le bienvenu souci d'économies conduisent logiquement à utiliser des bâtiments existants ou à installer des bâtiments provisoires sur des espaces publics... Les thématiques affichées par les

organisateur tournent autour de la sobriété et de la recherche d'exemplarité "sociale et environnementale". Les jeux se veulent des démonstrateurs écologiques : recours au bois, béton bas carbone (-45% par rapport à des bâtiments conventionnels), flexibilité, réversibilité, accessibilité universelle, enterrement des lignes haute tension, désenclavement des territoires, utilisation maximale d'équipements existants, rénovés si besoin, et reconversion post-JO des équipements et des logements construits au bénéfice des habitants.

S'agissant de la gouvernance, pour tenir les délais, accélérer les chantiers et garantir la sécurité des spectateurs, toute une palette de dérogations ont été inscrites dans la loi spéciale JO 2024 (cf. encart chronologie p.8).

### À PARIS S'OPÈRE UN GRAND LIFTING ET UNE REMISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

Le périmètre des "berges de Seine" inscrit au patrimoine mondial comporte de grands espaces publics et de nombreux monuments iconiques qui racontent l'histoire de France. À l'occasion des jeux, la rénovation des monuments s'accélère (Madeleine, Assemblée, éléments de la place de

la Concorde, Champs-Élysées, Opéra, Grand Palais, Arc du Carrousel...). Diverses épreuves se dérouleront au cœur de la ville dans des équipements existants rénovés tandis que d'autres utiliseront temporairement (environ 3 ans, compte tenu du chantier de construction, des JO eux-mêmes et du chantier de remise en état) des places et des espaces publics, y compris ceux classés Monuments historiques comme la place de la Concorde (cf. article dédié) ou site remarquable comme le Champ de Mars. Sur ce dernier, depuis quelques années déjà, une occupation temporaire chasse l'autre ou s'y ajoute, comme c'est aussi le cas sur les jardins du Trocadéro (fan zone ou autre). Le seul nouvel équipement pour les JO sera l'Arena de la porte de la Chapelle.

Dans ce département, les jeux seront un puissant levier de requalification urbaine et de gentrification (St-Denis, St-Ouen, île St-Denis, Aubervilliers, Dugny, La Courneuve). En Seine-Saint-Denis, la Seine a été aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles un vecteur d'industrialisation et de transports. Ce n'est que très récemment que les aménagements urbains ont tiré parti de la proximité du fleuve. Les 47 chantiers sur 12 km<sup>2</sup> en milieu urbain visent à corriger

l'échec de la candidature de Paris en 2008 qui était trop centrée sur Paris intramuros.

Comme le stade de France au milieu des années 90, les jeux seront un puissant moteur de transformation du « 93 » qui sera le grand bénéficiaire des investissements massifs concentrés dans le temps : ligne 14 du métro prolongée, franchissements des voies ferrées et autoroutes, pont sur la Seine, logements du village olympique et du centre de presse, piscines et équipements sportifs, hôtels... Tout cela explique qu'en août 2022, 82 % des habitants de Seine-Saint-Denis soient favorables à la tenue des JO autour du slogan : « ouvrons grand les jeux ».

Sur le long terme, les jeux auront un impact durable pour les habitants, dont le cadre de vie sera requalifié et le territoire mieux desservi et mieux intégré à la Métropole.

### LES JEUX SONT UN ACCÉLÉRATEUR DE LA MUTATION DE LA PLAINE SAINT-DENIS QUI VA RECONQUÉRIR UNE FAÇADE FLUVIALE

longtemps délaissée et redevenue attractive : 52 ha de part et d'autre de la Seine, 360.000 m<sup>2</sup> répartis en 4 grandes pièces urbaines de 50.000 m<sup>2</sup> chacune, 2075 logements familiaux, 930 chambres d'étudiants, un hôtel...

Ce processus massif et accéléré reproduit un cycle observé partout dans la métropole : la reconquête de friches industrielles permet d'implanter des quartiers d'habitation en bordure du fleuve : 30 bâtiments, un nouveau quartier équivalent à une ville de 12.000 habitants. Un chantier colossal et un processus complexe : DUP, expropriations, démolitions, dépollution, mise

en compatibilité des documents d'urbanisme, enjeux de sécurité. S'ils sont une aubaine pour l'essor de la couronne nord de Paris, ils sont un risque réel et assumé de gentrification (6500 à 7000 €/m<sup>2</sup>), compensé par la production de logements sociaux (25 % à 40 % selon les secteurs), ils conduisent aussi à une bétonisation des rives de Seine qui peut prêter le flanc à la critique.

### LE VILLAGE OLYMPIQUE ET PARA/OLYMPIQUE,

implanté de part et d'autre du fleuve sur les communes de Saint-Denis et de l'île Saint-Denis, comportera 360.000 m<sup>2</sup> de plancher qui seront ensuite reconvertis en logements familiaux et en chambres d'étudiants.

– **Rive droite à St-Ouen et St-Denis**, la Zac du Village des athlètes accueillera 15.600 athlètes : 17.000 chambres (15.615 lits) deviendront 1900 logements familiaux et 750 chambres d'étudiants. Au total, ce seront 145.000 m<sup>2</sup> de logements, 117.000 m<sup>2</sup> d'activités et de bureaux, 2300 m<sup>2</sup> de commerces (Dominique Perrault architecte).

– **Rive gauche, sur l'île Saint-Denis**, la Zac Écoquartier fluvial, créée en 2010 donc bien avant les JO, voit se construire 14 nouveaux immeubles pour accueillir 2500 athlètes. Ce quartier sans voitures comportera aussi une cité des arts urbains, une base nautique sur le petit bras de la Seine (projet difficile à faire cohabiter avec l'actuel projet Green Dock du port de Gennevilliers : cf. p.22, article sur Green Dock) et il est l'occasion d'une renaturation de 450 m de berges. Les immeubles seront reconvertis en 620 logements familiaux et 150 logements spécifiques (46.800 m<sup>2</sup> logements, 10.000 m<sup>2</sup> bureaux, 4000 m<sup>2</sup> acti-

vités, 1300 m<sup>2</sup> commerces – Philippon-Kalt architecte)

– **Un nouveau pont réservé aux piétons et aux bus** vient d'être construit entre ces deux nouveaux quartiers.

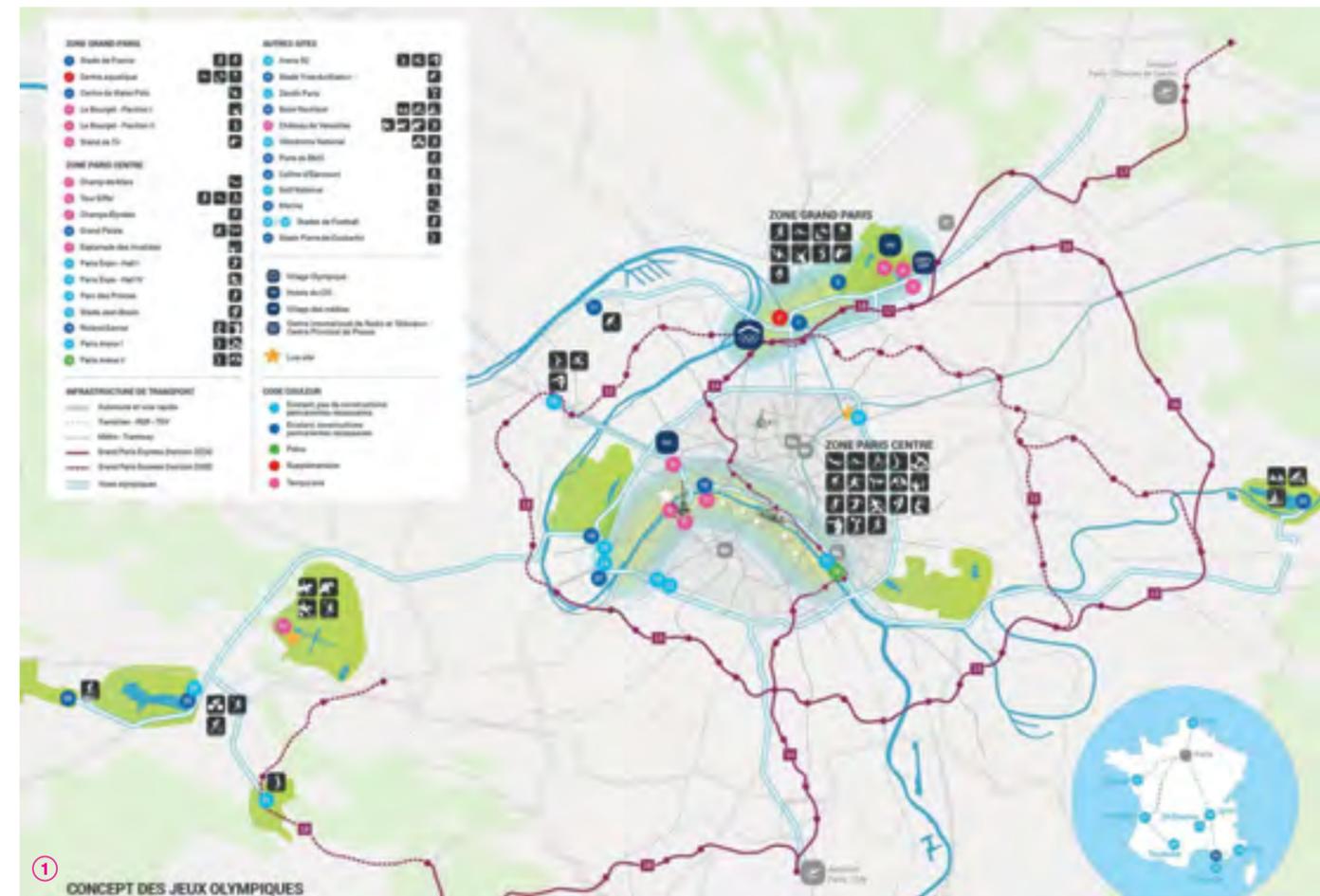
### D'AUTRES ÉQUIPEMENTS ET IMMEUBLES, À DISTANCE DE LA SEINE, CONTRIBUENT À PALLIER LE MANQUE D'ÉQUIPEMENTS ET DE LOGEMENTS DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET DE PLAINE COMMUNE :

– **Le Centre Aquatique Olympique (126 M€) et la passerelle piétonne sur l'A1 vers le Stade de France (21 M€)** est l'équipement phare des jeux dans la Zac Plaine-Saulnier à St-Denis sur 12 hectares à dépolluer et à aménager (5000 places assises pendant les JO, 2500 places assises en phase durable. Coût total 174 M€, maître d'ouvrage MGP, construction Bouygues/Leclercq).

– **S'y ajoutent trois bassins temporaires** pour l'échauffement des nageurs (deux à la Défense Arena, le troisième à St-Denis) et une piscine d'entraînement à Aubervilliers. Quatre communes - Sevrans, Bagnolet, Pierrefitte et Montfermeil - hériteront des bassins temporaires démontables.

– **Le Cluster des médias** est une ZAC de 70 ha en 4 lots à Dugny, La Courneuve, Le Bourget, construite pour accueillir 25.000 journalistes et en loger 2800. 4000 chambres seront ensuite transformées en 1300 logements en deux tranches (700 avant les JO puis 600 en 2025 dont 20 % de LLS – TVK architecte). 96.000 m<sup>2</sup> en tout (62.000 m<sup>2</sup> sur l'aire des vents, 31.000 m<sup>2</sup> à Dugny)

A l'échelle de la Métropole, la Seine figure le lien entre les sites parisiens et ceux de banlieue. Ses 12 kms de quais seront impac-



## JO PARIS 2024 : PRINCIPAUX ACTEURS, DATES ET BUDGETS

### LES ACTEURS

Le Conseil d'administration de Paris 2024 – présidé par Tony Estanguet en duo avec le président d'honneur Bernard Lapasset – administre le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (créé en janvier 2018 pour succéder au 'GIP Paris 2024', porteur de la candidature de Paris depuis décembre 2015) et réunit les principaux acteurs ayant œuvré depuis le dossier de candidature jusqu'à l'organisation matérielle des jeux et la billetterie: le CNOSF (comité national olympique et sportif français), la Ville de Paris, l'État, la Région Île-de-France, le CPSF (comité paralympique sportif français), la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis et des représentants des collectivités locales concernées par les Jeux.

Délégué interministériel aux JO 2024 institué par Décret n° 2017-1336 du 13 septembre 2017, (Michel Cadot, délégué en août 2020).

### DANS LE 93 :

- Deux aménageurs : SOLIDEO (société de livraison des équipements olympiques présidée par la maire de Paris, 95 personnes) à St-Denis et St-Ouen, Plaine Commune développement à l'île St-Denis.
- 6 promoteurs : Nexity, Icade, Eiffage, Vinci, Legendre et Pichet.
- 1 bailleur social : CDC habitat.
- 19 agences d'architectes à St-Denis et St-Ouen et 11 à l'île St-Denis.
- 12 financeurs, 29 maîtres d'ouvrages publics et privés.

### BUDGET

Budget total : 7 mds€ valeur 2024 (dérapage envisagé par l'inspection des finances : 500 millions €). Impact économique attendu des retombées : environ 11 mds €.

• Budget équipements environ 3,2 mds € (SOLIDEO).  
1,7 mds € village olympique, village des médias, et centre aquatique ;  
1 mds € maîtrises d'œuvre publique et privée ;

### CALENDRIER : UN ENJEU POLITIQUE POUR L'ÉTAT ET LES ÉLUS POUR TENIR LES DÉLAIS

- 2014, l'idée d'une nouvelle candidature de Paris aux JO émerge.
- 2017, le 13 septembre à Lima Paris est désigné.
- 2017, 15 novembre, projet de loi olympique.
- 2017, Décembre, création du COJO et désignation du délégué interministériel.

– 2018 Loi n° 2018-202 du 26 mars relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (Titre II : dispositions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'environnement, au logement et aux transports (articles 9 à 23-1 et article 10) instituant un régime dérogatoire au code de l'urbanisme pour accélérer les travaux préalables aux JO).

– 2018, premier CA du COJO présidé par M. Estanguet le 2 mars.

– 2021, la carte définitive des sites, actée le 29 octobre, se déploie dans un périmètre de 10 kms maximum autour du village olympique à Saint-Denis. 5% seulement des sites seront construits de toutes pièces (32 sites dont 26 équipements existants, 8 temporaires et 2 grands équipements – neufs le centre aquatique à Saint-Denis, Paris Arena 2 porte de la Chapelle).

- 2021/24 : 58 ouvrages en travaux.
- 2024, du 26 juillet au 11 août : les jeux.
- 2025, Travaux de réversibilité.

0,2 mds € accessibilité ;  
Financements publics : 1,5 mds €, 1 pour l'État et 0,5 pour les collectivités, environ 1 mds fléchés sur la Seine-Saint-Denis.

• Budget de fonctionnement : 3,8 mds € financés par le privé (1,2 droits TV, 1,1 sponsors, 1,1 billetterie avec 85% de taux de remplissage, et produits dérivés).

tés comme support patrimonial mis en scène pour la cérémonie d'ouverture le 26 juillet pour « un moment de rassemblement et de fierté », 90 embarcations emmenant 10.500 athlètes, ce qui pose des questions délicates de sécurité.

Les rives de la Seine sont traitées comme des espaces attractifs de projets urbains (rapport à l'eau des nouvelles constructions), de nouveaux usages (vélo, promenade, baignade) avec tous les risques inhérents à la bétonisation d'espaces fragiles. Tous ces programmes marquent la volonté de reconnecter les villes et le fleuve dont elles étaient séparées par des friches industrielles et des infrastructures.

Les Jeux sont une chance pour le transport fluvial : pendant la construction du village olympique, c'est par le fleuve que se font l'approvisionnement en matériaux et l'évacuation des déchets (70.000 tonnes de terres et de gravats ont été récupérées sur des barges ce qui a évité 3.000 camions sur les routes). Tous ces chantiers, accélérés par l'échéance imposée des jeux olympiques, et facilités par le potentiel foncier des bords de Seine posent, après l'exemple londonien, la question de leurs effets à plus long terme sur la requalification et la gentrification voulue où subie de cette partie déshéritée de la banlieue.

Une mission parlementaire a été chargée d'évaluer les retom-

bées économiques et sociales des JO parce que toutes ces bonnes intentions dans un contexte de crise sociale et environnementale méritent d'être vérifiées pour s'assurer qu'elles ne recouvrent pas un "social & green washing". Alors que les interrogations sur les effets réels des jeux commencent à s'exprimer, les députés Stéphane Peu et Stéphane Mazars ont remis un rapport d'étape le 15 février 2023 "qui alerte sur le manque de coordination des acteurs et confirme, entre autres choses, la trop faible prise en compte des questions de sécurité et de transport, à un peu moins d'un an et demi du début des épreuves"<sup>1</sup>.

– Simon Ronai  
et Gwenaël Querrien

<sup>1</sup> Cf. "Une mission parlementaire appelle l'État à s'investir davantage pour assurer la pleine réussite des JOP 2024", publié le 16 février 2023, par Fabienne Proux JGPmedia pour Localtis - Banque des territoires.



Limites du village des athlètes (en jaune) et de l'Écoquartier fluvial (en rouge) - doc. Kalt-Philippon architectes

# JO 2024 : BAIGNADES EN SEINE, L'AVENIR D'UNE ILLUSION

Jacques Chirac en avait rêvé, Anne Hidalgo l'a fait. Six épreuves des JO devraient se dérouler dans la Seine, au mépris du réel. Car la pollution du fleuve ne permettra jamais d'atteindre en 2024 la qualité "baignade" définie par une directive européenne révisée il y a peu.

En dépit des informations propagées ces dernières années par le service de communication de la Ville, la vérité finit par se faire jour.

Seules six épreuves se dérouleront en "eau libre" dans la Seine : le marathon, le 10 000 mètres... Hélas, ce sont celles qui exposeront le plus les compétiteurs à la pollution. La cinquantaine d'autres disciplines concernées ont prudemment été "relocalisées" à Paris la Défense Arena, et au parc aquatique édifié à Saint-Denis.

Si on constate une amélioration incontestable de la qualité de la Seine depuis la fin des années 1980, les analyses microbiologiques récentes montrent que des épisodes de concentration forte en indicateurs fécaux sont encore très fréquents, et plus particulièrement lors d'épisodes pluvieux qui, avec le réchauffement climatique, vont s'accroître.

La directive stipule que l'obtention du label qualité baignade est subordonnée à l'établissement d'un "profil". Celui-ci est établi via une campagne de mesures approfondies d'une durée de 4 ans avant l'obtention dudit label (ou au moins 16 analyses sur un temps plus court). La distribution des indicateurs fécaux (d'Escherichia coli ou entérocoques fécaux à 90 ou 95e percentile) ne doit pas être supérieure aux normes et des mesures de gestion doivent être

mises en place en cas de pollution identifiée.

De surcroît, ces critères légaux de la détection des microorganismes et de classement des baignades semblent très insuffisants car ils sont uniquement basés sur des indicateurs bactériens d'origine intestinale ; coliformes, entérocoques fécaux trop spécifiques. Le suivi direct des pathogènes tels que Campylobacter, Helicobacter, Legionella... n'est pas réalisé, et, plus gênant encore, les virus entériques (Norovirus, Rotavirus, Astrovirus, Adenovirus, Reovirus), entérovirus (poliomyélite, méningite...) et Hépatite A et E (infections hépatiques) sont totalement oubliés, de même que les protozoaires zoonotiques à l'origine de dysenteries et diarrhées (Giardia, Cryptosporidium, etc.), et enfin les vers helminthes (Ascaris...).

## L'HÉRITAGE D'HAUSSMANN

Quand l'ingénieur Belgrand construit le schéma de l'assainissement de Paris, sous Napoléon III, les eaux usées et les eaux de pluie sont recueillies via les bouches d'égouts installées sous les chaussées, puis transportées dans la plaine d'Achères au nord-est de Paris. Aujourd'hui encore, lors de forts orages, les eaux de pluie fortement polluées après avoir ruisselé sur les toitures puis les chaussées rejoignent ces exutoires. En l'espace de quelques heures les

eaux de pluie supplémentaires ainsi collectées dépassent le volume journalier d'eaux usées acheminées dans les six stations d'épuration qui ont vu le jour dans la banlieue parisienne. Pour éviter de faire sauter les bouches d'égout et l'inondation du centre de la capitale, ces eaux supplémentaires non traitées... sont purement et simplement rejetées dans la Seine, via 47 « déversoirs d'orage » installés sur les rives du fleuve de Nation à Suresnes.



Nostalgie ? Baignades en Seine © BNF

Certains de ces micro-organismes pathogènes sont pourtant présents dans la Seine, notamment les virus entériques. L'objectif ne peut donc être atteint, à moins de contourner la réglementation en arguant qu'il s'agit d'une "nouvelle baignade expérimentale" pour obtenir une dérogation, et se soustraire aux obligations de la directive... La ville a popularisé l'idée d'une baignade possible en 2025 tout en organisant chaque été des baignades "encadrées" dans le bassin de la Villette. Or, les scientifiques savent que les conditions d'une baignade telles que définies par la directive européenne ne seront pas atteintes pour la Seine en 2024, ni en 2025. De grosses menaces perdurent lors d'orages violents qui débordent les usines d'assai-

nissement amont et le fonctionnement des 47 "déversoirs d'orage parisiens", de gros tuyaux visibles sur les berges de la Seine. Autre problème : les dizaines de milliers d'erreurs de branchements des eaux vannes sur les tuyaux des eaux de pluie dans plusieurs communes en amont de Paris, et la trop grande imperméabilisation des sols de la capitale.

Les travaux urgents à réaliser ont été évalués à 1,5 milliard d'euros. Depuis les années 2000 le SIAAP<sup>1</sup> a construit dans le sous-sol parisien des tunnels (TIMA) pour capter une partie de ces eaux d'orage. Les deux grands réservoirs déjà existants ont une capacité de 200.000 m<sup>3</sup>. Un troisième tunnel-réservoir est en construction près de la gare d'Austerlitz, pour 90 mil-

lions d'euros, et pour une capacité de 50.000 m<sup>3</sup>. Malheureusement en pure perte. Il avait fallu plus de 10 ans et 200 millions d'euros pour créer les deux premiers. Or, une pluie d'orage de 10 mm (pluie faible) déverse 850.000 m<sup>3</sup> d'eau sur Paris (hors bois) dont au moins 600.000 m<sup>3</sup> ne peuvent pénétrer dans les sols et se retrouvent en Seine... Le Plan Pluie de Paris définit les zones où la pluie peut s'infiltrer et demande que les nouveaux projets urbains comprennent des zones de pleine terre. Malheureusement les gestionnaires de réseaux souterrains (RATP, SNCF, Enedis, opérateurs internet) comme ceux du gaz, des égouts ou des carrières n'en veulent pas, craignant de mettre en péril leurs installations, à quoi il faut ajouter la pression



Vitry-sur-Seine baignade

immobilière de ces 10 dernières années certes tempérée règlementairement pour la pleine terre par le futur PLU bioclimatique... qui ne sera pas opérationnel avant 2024.

En amont de Paris, le SIAAP pilote deux stations d'épuration : l'une sur la Marne, à Noisy-le-Grand, l'autre sur la Seine, à Valenton. Elles éliminent 99 %

des bactéries fécales ce qui est insuffisant tant la charge microbienne est importante. La charge microbienne des fèces humaines est de l'ordre de 100 milliards de bactéries par gramme (1011 par gramme), 99 % de diminution abaisserait ce nombre à un milliard (10<sup>9</sup>). Heureusement, les traitements et une dilution aqueuse importante interviennent mais les études

récentes montrent qu'à la sortie des usines d'épuration de Valenton ou de Noisy, il reste environ un million de bactéries par 100 millilitres. Ces deux stations rejettent environ 500 à 600 millions de m<sup>3</sup> d'eau "épurée à 99 %" par an, d'où la pollution de la Seine.

Il s'agit aussi de créer les réseaux d'assainissement manquants et de résoudre les erreurs de bran-

## LE CONCOURS LÉPINE DU SIAAP

Le chimiste finlandais Kemira commercialise depuis 2013 le procédé DesinFix pour la désinfection des eaux usées par voie chimique via la production in situ d'acide performique, un oxydant très puissant mais instable, qui élimine les bactéries par réaction radicalaire. Enregistré par la directive Biocides, ce composé est autorisé en désinfection des eaux usées par le ministère de l'Environnement. Le SIAAP a choisi ce procédé alors que la solution Kemira n'a été implantée en France en vraie grandeur

qu'à Biarritz, dans un cadre qui demeure largement expérimental, avec un suivi de l'IFREMER. Utilisée pour traiter les effluents sortant de l'usine de Valenton, cette technique serait donc utilisée pour désinfecter l'eau de la Seine afin de diminuer la concentration microbienne issue des mauvais branchements. Quelle est son efficacité vis-à-vis des pathogènes? Que restera-t-il de la vie aquatique (poissons, algues...) et quels seront les effets chez les baigneurs? Nul ne le sait.



Futures baignade en Seine? Doc Ville de Paris

chements des immeubles dont les eaux usées se déversent dans le réseau d'eau pluviale, et réciproquement, pour aboutir ensuite dans les cours d'eau. A eux seuls les mauvais branchements du Val-de-Marne, en amont de Paris, seraient à l'origine de 80 % de la pollution bactériologique dans Paris intra-muros. Ces mauvais branchements, selon l'Agence de l'eau Seine Normandie, seraient au nombre de 50.000 pour ce seul département, qui en a au mieux réparé quelques centaines par an depuis une décennie. Aucun instrument réglementaire ne permet de faire mieux. Sur ce seul poste le budget des mises en conformité est évalué à près de 300 millions d'euros, dont personne ne dispose aujourd'hui. Mieux, il y a quelques mois, le gouvernement a imputé aux seuls propriétaires

le financement de ces mises en conformité... Les 200 bateaux-logements présents dans Paris intra-muros ne représentent (eaux noires + eaux grises) que 2 à 3 % de la pollution bactériologique enregistrée dans la Seine à Paris. Haropa a pourtant imposé la création de stations de raccordement au réseau d'assainissement sur les berges, pour un coût unitaire de 200.000 euros, ce qui imposerait à chaque propriétaire des travaux d'aménagement intérieur pour un coût de 40.000 euros! Alors que des solutions moins onéreuses pourtant étudiées par l'association qui regroupe les propriétaires de bateaux-logements (toilettes sèches et radeau de phyto-épuration), n'ont pas été retenues par les autorités. Commentaire d'un observateur averti : "La Ville et Haropa ont placé une cible

rouge sur les bateaux-logements. Objectif: les virer pour les remplacer par des restos et des boîtes de nuit qui rapporteront davantage de redevances..."

Un plan de réduction des « déversements inappropriés » suffisamment doté financièrement, 5 à 6 milliards d'euros, et un traitement microbiologiquement maîtrisé des eaux usées traitées, ne permettraient en réalité d'atteindre l'espoir de baignade qu'à l'horizon 2050.

– Marc Laimé

*Journaliste ayant collaboré à de nombreux titres généralistes et spécialisés en France et à l'étranger, Marc Laimé s'est consacré à partir des années 2000 aux questions de l'eau et de sa gestion. Il est l'auteur de plusieurs livres sur le sujet.*

1) Les analyses faites pendant les étés de 2014 à 2017 montrent que les valeurs moyennes d'*Escherichia coli* oscillent entre 1 000 et 6 000 pour 100 ml, c'est-à-dire un écart supérieur de près de 10 fois au seuil légal!

2) Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.



1- Rivercat 2- Roboat 3- Bluena

## JO 2024: TRANSPORT DE PASSAGERS SUR LA SEINE

### 3 LAURÉATS À L'APPEL À PROJETS DE VNF

Voies navigables de France (VNF)<sup>1</sup>, partie prenante d'actions liées aux JO 2024, a lancé en juillet 2022 un appel à projets (clos le 10 octobre) "pour la mise en œuvre de bateaux autonomes et décarbonés pendant l'été 2024". Le caractère expérimental a permis une dérogation, sur un site limité, aux règles de navigation existantes qui, actuellement, n'autorisent pas ce type de navires. Les bateaux devront assurer des services traversiers pour 10 à 50 personnes, l'idée étant de développer ce mode de transport par la suite. Mi-décembre ont été retenues par le jury trois propositions portées

par différents consortiums qui, vu les délais, étudiaient déjà ce type de bateau.

Un bateau autonome (comme une voiture autonome) doit être « capable de naviguer sans équipage ou avec un équipage réduit grâce à de nombreux capteurs, caméras et instruments connectés comme le radar, l'ECDIS ou l' AIS ». L'autonomie demandée par VNF était de niveau 4 selon « la définition internationale des niveaux d'automatisation en navigation intérieure » publiée en 2022 par le CCNR (commission centrale pour la navigation du Rhin. Cf. site web), à savoir un bateau entièrement automa-

tisé mais avec la présence d'un capitaine à bord susceptible de reprendre la main.

VNF va accompagner les "trois lauréats avec ses ressources techniques, une mise en réseau avec les acteurs du fleuve et de l'innovation, des actions de communication et des financements via son plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI)."

Il est clair que réduire la pollution fluviale est un objectif louable. Est-il certain que l'autre objectif qui est de réduire drastiquement le personnel naviguant, voire se passer du capitaine (niveau 5 d'automatisation) est une bonne chose? Mais restons au niveau 4 : d'une part lorsqu'il faudra que le capitaine, présent à ce stade, reprenne les manettes, aura-t-il encore les réflexes utiles en l'absence de pratique quotidienne? Et ne verra-t-on pas le personnel naviguant, doté d'une compétence spécifique, remplacé par du personnel de sécurité pour éviter des "incidents passagers"? Pas très attractif...

Pour l'heure, au stade expérimental, les trois lauréats sont (nom du bateau et groupements) :

- Roboat, porté par Holland Shipyards, Sequana développement ; bateau de 10 m, accessible, pouvant transporter 35 passagers.
- Hyke Rivercat, Juvisy, Ris-Orangis ; bateau de 15 m, accessible, à propulsion électrique, pour 50 passagers.
- Bluena, Orion naval engineering, Drone Protect system, Keolis, E nautic, port de Bordeaux et Métropole de Bordeaux ; un bateau de 12 m pour 12 places, 100 % électrique.

Rendez-vous pour les voir à l'été 2024.

- Gwenaël Querrien

<sup>1</sup> L'opérateur national Voies Navigables de France (VNF) a pour triple mission de service public de "promouvoir la logistique fluviale, concourir à l'aménagement du territoire et assurer la gestion globale de l'eau".



Place de la Concorde © Base POP Culture

## LA PLACE DE LA CONCORDE N'EST PAS À RÉINVENTER...

La place de la Concorde n'est pas un simple espace libre au bout de l'avenue des Champs-Élysées, où l'on pourrait faire n'importe quoi<sup>1</sup>, comme construire des bâtiments provisoires pour des épreuves des JO, comme si seules l'obélisque et les deux fontaines - restaurées pour l'occasion - avaient valeur patrimoniale. C'est pourtant ce qui se passe aujourd'hui grâce à une loi spéciale JO 2024 et ses décrets<sup>2</sup> instituant, entre autres, un régime dérogatoire pour les autorisations de "projet, d'urbanisme et d'aménagement"! En l'occurrence, l'État et la Ville ont donc la responsabilité partagée sur cette stupéfiante utilisation d'un site classé aux MH.

Écrite au fil de l'histoire, notamment par deux grands archi-

tectes - Ange-Jacques Gabriel au XVIII<sup>e</sup> siècle sous Louis XV et Jacques-Ignace Hittorf au XIX<sup>e</sup> sous la Restauration<sup>3</sup> -, cette sublime place royale, place Louis XV dans une vie antérieure, est *de facto* un rare éloge du vide. Les larges vues qu'elle offre étaient une préoccupation majeure de ses deux architectes. Espace public grandiose, elle ouvre le regard vers le fleuve, vers le ciel et dans plusieurs directions vers la ville. Elle a su évoluer jusqu'ici sans contredire ses fondamentaux, malgré diverses tentatives heureusement avortées. Or, comme si les édiles étaient devenus aveugles, la place et les dites vues seront masquées aux regards des milliers de visiteurs des JO 2024, et aux Parisiens par la même

occasion, le temps des chantiers (avant et après) et des JO...

Bien au-delà de son périmètre d'appellation par la voirie, la place de la Concorde s'étend visuellement de la Madeleine à la Chambre des députés en traversant la Seine (nord-sud), et du jardin des Tuileries jusqu'aux arbres du Rond-point des Champs-Élysées dont l'avenue laisse entrevoir l'arc de triomphe de l'Etoile en fin de perspective (est-ouest). Elle est une des plus belles places minérales au monde, à la fois par sa situation en rives de Seine - aujourd'hui encore très perceptible via les balustrades des quais hauts -, par sa dimension magistrale (plus de 8 ha) mais aussi parce que s'y déploie une mise en scène

impressionnante du vide, par un dispositif d'éléments bâtis et mobiliers jouant à différentes échelles avec le paysage urbain proche et lointain. Comment la perçoit-on aujourd'hui? L'œil est inmanquablement attiré vers la flèche à pointe d'or tirée vers le ciel qu'est l'obélisque de Louxor, flanqué des deux fontaines, installés par Hittorff. Puis on remarque le premier cercle des grandes statues sur leurs socles (statues des grandes villes de France reposant sur les guérites en pierre dessinées par Gabriel) écrivant une limite qui n'en est pas une, complétée en pointillé plus fins par les lampadaires et les colonnes... Si l'on vient du nord, on devine ensuite le fleuve via les balustrades des quais hauts et, lorsqu'on avance, le pont puis la façade de la Chambre des députés en fond de tableau, dont le péristyle fait écho à celui de la Madeleine. *A contrario*, en traversant depuis la rive gauche, on découvre peu à peu l'ensemble des éléments centraux, puis le vide de la place est cadré par les façades des hôtels dessinés par Gabriel qui constituent un fond de scène somptueux, que l'on soit sur la place ou sur les terrasses du jardin des Tuileries. Enfin la façade de la Madeleine vient clore la perspective nord au fond de la rue Royale. Cette place est en principe intouchable à deux titres au moins. Non seulement elle est

entièrement classée aux Monuments historiques (toute la place, sol compris, telle que désignée par la Voierie), mais elle fait partie du périmètre des "berges de la Seine à Paris" inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO comme paysage urbain remarquable, tant par ses espaces publics que par ses monuments. Deux raisons de bien l'entretenir et de ne pas avoir la prétention de la "réinventer", même si des interventions restent possibles, aujourd'hui comme hier. Alors, qu'advient-il de la place après les JO? Le caractère du permis d'aménagement dérogatoire à double détente – aménagement provisoire pour les JO puis projet d'après JO – et le manque d'information sur ce qui est prévu post-JO fait craindre le pire, au nom de l'écologie, désormais sacrée (ou pas, quand les arbres existants sont coupés...). Il serait question d'y planter des arbres, réduisant ainsi la place à un grand square oblong nord-sud, cassant sa dimension magistrale (8 ha) et sa mise en scène des vides, en contradiction complète avec la vision exprimée par ses deux architectes historiques et le classement MH. Les arbres sont nombreux dans ce secteur, tant dans le jardin des Tuileries que dans ceux bordant l'avenue des Champs-Élysées juste en limite de la place. Il faut oser le contraste: pas-

ser d'une place de la Concorde minérale dans toute sa dimension actuelle aux jardins du rond-point réaménagés et verdoyants, en commençant par retirer de ces derniers les ridicules fontaines "contemporaines" qui ignorent ce que sont des jeux d'eau et de lumière et qui ressemblent tristement à des échappements de gouttières trop courtes...

Pour revenir à la place de la Concorde, si elle constitue un îlot de chaleur, elle est aussi par sa situation en rive de Seine un large couloir de ventilation perpendiculaire au fleuve qui est le principal corridor de ventilation de Paris. La place pourrait, peut-être, s'accommoder de la création de bassins ou de parterres (et non d'arbres) sur l'emplacement des anciens fossés dessinés par Gabriel et supprimés en 1852 par Hittorff, parce qu'ils généraient des accidents mortels lors des grandes manifestations populaires et pour laisser toute la place à la circulation. Encore faudrait-il que ces évolutions soient imaginées par des architectes-paysagistes subtils et férus d'histoire (ce qui n'a rien à voir avec le plagiat mais avec la culture et le talent) plutôt que par des artistes en mal de reconnaissance et pratiquant la rupture systématique. Un peu d'ambition éclairée que diable!

– Gwenaël Querrien

1) Elle a jusqu'ici survécu à bien des menaces de projets intempestifs, évoquées dans différents rapports et articles, notamment:

– «Rapport à la commission des Monuments historiques» de Pierre Paquet (1875-1959, architecte en chef des MH), demandant en janvier 1937 le classement de la totalité de la place de la Concorde, sol et mobilier urbain compris (cf. note 2). Seules les façades de Gabriel étaient protégées jusque-là. Est donc classée par arrêté du 23 août 1937: "La place de la Concorde telle qu'elle est délimitée par le ministère de la Marine, les Hôtels Coislin, du Plessis-Bellièvre, Cartier et Crillon, les Champs-Élysées, la Seine et le jardin des Tuileries, avec son sol, ses fontaines, ses statues, ses petits pavillons appelés autrefois guérites, ses balustrades, ses colonnes rostrales et ses lampadaires".

– «La Concorde réservée aux piétons, une "catastrophe". L'architecte Gwenaël Querrien critique le projet» par Sybille Vincendon et Gwenaël Querrien. Libération, 10/3/1999.

– «La "végétalisation" de la Concorde est en marche!», Didier Rykner, La Tribune de l'Art, 13/01/2020.

2) Loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024; titre II: Dispositions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'environnement, au logement et aux transports (articles 9 à 23). Décret d'application n° 2018-512 du 26 juin 2018 instituant un régime dérogatoire et un permis d'aménagement à double détente: programme provisoire (JO) et programme post-JO.

3) Travaux au XVII<sup>e</sup> siècle (Gabriel) entre 1757 et 1772 et au XIX<sup>e</sup> (Hittorff) entre 1836 et 1840.



1 – Projet JO 2024, place de la Concorde 2 – Disparition post-JO? – projet PCA 3 – Place de la Concorde projet post JO? – PCA  
Images PCA-STREAM, publiées en février 2020 dans le catalogue d'exposition Champs-Élysées: Histoire & Perspectives, co-édité avec le Pavillon de l'Arsenal

# L'INVITÉ : BERNARD LE SUEUR



*Bernard Le Sueur est historien des fleuves et s'intéresse aux relations qu'entretiennent avec eux les sociétés riveraines. Il est l'auteur de nombreux livres et articles de références, notamment pour le musée de la Batellerie de Conflans. Il est le président fondateur de l'association internationale de recherches et de diffusion de la culture fluviale "Hommes et Cours d'eau".*

## LA SEINE AU TEMPS DES MUTATIONS HAUSSMANNIENNES (1853-1870)

Fraîchement élu président de la II<sup>e</sup> République, Louis Napoléon Bonaparte fixe ses objectifs concernant la capitale : "Paris est bien le cœur de la France ; mettons tous nos efforts à embellir cette grande cité, à améliorer le sort de ses habitants. Ouvrons de nouvelles rues, assainissons les quartiers populaires qui manquent d'air et de jour, et que la lumière bienfaisante du soleil pénètre partout dans nos murs." Sur le modèle de Londres, il veut moderniser Paris et en faire une ville lumineuse aux grandes avenues aérées..., ce qui facilitera par ailleurs le déplacement des troupes en cas d'émeutes. Devenu Napoléon III après son coup d'État (2 décembre 1851), il nomme le baron Haussmann (1809-1891) préfet de la Seine en 1853 pour assainir et embellir la ville.

Depuis, on a certes l'habitude d'évoquer ces "travaux haussmanniens" qui, en une vingtaine d'années, restructurent en profondeur le visage de la capitale. Mais on passe volontiers sous silence, la "révolution fluviale" qui accompagne la métamorphose de l'urbanisme parisien. Et pourtant, cette période est capitale pour le couple Paris-Seine !

## LES CONTRAINTES DE LA "SEINE NATURELLE"

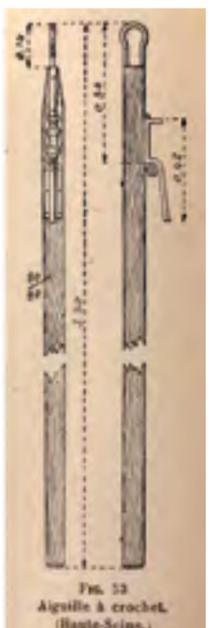
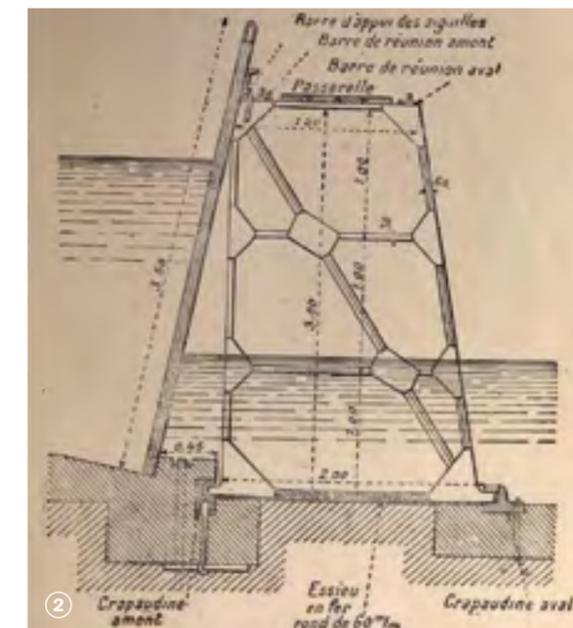
Au cours des siècles précédents, et en dépit de nombreux aménagements locaux, le fleuve assujettit encore les populations riveraines, les Parisiens vivant au rythme de ses crues, de ses glaces,

de ses brouillards, de ses étiages prolongés... La "Nature" impose son espace et son temps, entraînant l'intermittence imparable des navigations. Pour ses approvisionnements, Paris regarde essentiellement vers l'amont afin de profiter du courant qui, depuis le Morvan, pousse les trains de bois et les bateaux tractionnés chargés en fonction de la hauteur des eaux disponibles vers Paris. Les ports intra-muros sont nombreux et tous spécialisés : ports à bois, ports à blés (blés), ports à foin, ports à pierre... En aval, les méandres allongent les trajets comme aussi les changements incessants de rive dûs au halage, tandis que la remonte toujours techniquement difficile est souvent financièrement insupportable pour la grande majorité des produits devant en plus supporter les péages et autres taxes.

## LE MODÈLE TRADITIONNEL SE GRIPPE ET RIEN NE VA PLUS.

Reposant sur la route et la rivière, ce système perdure avec des hauts et des bas jusque dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Puis, tout se dérègle et il ne correspond plus aux besoins élémentaires d'une capitale en pleine expansion. Les ressources manquent et les ports s'engorgent. Au grand dam des flotteurs, les disettes de bois s'ajoutent avec le même effet aux manques de blés... Nicolas Boileau (1636-1711) aurait sans aucun doute pu écrire une nouvelle page des *Satyres* pour évoquer "les embarras fluviaux de Paris" !

Pour remédier à cet état calamiteux et éviter de nouvelles émeutes, les autorités font feu de tout bois.



1 - Gaspard Gobaut (1814-1882), dessin aquarellé, les deux rives de la Seine à la hauteur des Tuileries, second XIX<sup>e</sup> siècle  
© Gallica - BNF

2 - Le barrage à aiguilles de Basseville, conçu et réalisé en 1834 par l'ingénieur des Ponts-et-chaussées Antoine Poirée (1785-1873)  
Doc. Inventaire Île-de-France, La Seine en amont de Paris, "La canalisation de la haute Seine".  
Dessins issus de : Fourrey, M., *Notions de navigation intérieure*, Paris, École spéciale des Travaux Publics, 1929



- 1- Barrage de Suresnes dans les années 1860  
 2- Barragistes en opération de "dégrillage" (enlèvement des aiguilles) au barrage de Vendières (51 - Marne) © Laurent Kruszyk, Inventaire général, 2008  
 3- Déversoir d'orage à Paris © D.R.

On élargit le rayon d'approvisionnement de Paris en ouvrant des canaux de jonction avec les bassins hydrographiques voisins. De son côté, à partir de 1825, le canal de Paris assure une liaison directe et fiable entre le bassin de l'Arsenal en amont et Saint-Denis en aval. On court-circuite ainsi le centre-ville et le premier méandre en aval de Paris.

On mobilise des produits de substitution et ainsi naissent les premières heures de gloire du charbon. On cherche à maîtriser la vapeur pour la propulsion des bateaux grâce aux roues à aubes mais surtout au touage<sup>1</sup>. Ainsi, alors qu'Haussmann entre en fonction, on noie une grosse chaîne entre Montereau en amont de la capitale et Conflans-Sainte-Honorine en aval.

Mais la piste la plus prometteuse est sans conteste celle de la canalisation de la rivière. Et la solution technique existe depuis quelques années seulement.

Inventé par Charles André Poirée en 1834 à Basseville, sur l'Yonne, cet outil permet enfin de réguler le niveau des eaux des rivières de plaine. Son principe d'utilisation est simple : en période de basses eaux, on dresse des éléments de bouchure (ici des aiguilles de bois placées les uns contre les autres et tenues sur des fermettes métalliques escamotables) entraînant une montée artificielle des eaux en amont ; alors que le débit de la rivière augmente naturellement lors de la saison pluvieuse, on diminue progressivement la bouchure jusqu'à effacer le barrage totalement au fond du lit, évitant toute augmentation des crues à venir.

### ALORS, OCCUPONS-NOUS DE LA SEINE ELLE-MÊME !

Dans le cadre d'un premier plan pour la Basse-Seine dans les années 1840, on construit une série de barrages entre la capitale et Rouen. Le fleuve va se trouver transformé en une série de marches d'escalier, les dénivellations artificielles ainsi produites étant franchies par des écluses à sas.

Dans Paris, à la même époque, on édifie le barrage et l'écluse de la Monnaie en aval du Pont Neuf. Le niveau des eaux porteuses est ainsi relevé d'un mètre permettant aux bateaux de naviguer sur un plan plus calme là où hier des chutes ralentissaient le trafic.

On tient la solution, reste à franchir la dernière étape.

### 1869 : QUAND PARIS IMPOSE À LA SEINE SA RÉVOLUTION !

Le 11 décembre 1864, Haussmann ordonne la réalisation d'un barrage mobile éclusé en aval de Paris. Cet ouvrage tient la clé de la hauteur des eaux dans la capitale. Celui-ci sera composé d'ouvrages situés à Suresnes entre la rive gauche et l'île de Puteaux et à Neuilly entre cette île et la rive droite.

La Seine naturelle a été transformée en une machine d'eau en grande partie contrôlée par les ingénieurs. Elle est devenue ce que j'ai proposé d'appeler une "techno-rivière".

Cette canalisation de la Seine en son lit, dont Paris profite au premier chef, sera améliorée dans les décennies suivantes (1884, 1932, 1973...), en particulier par le remplacement du barrage de Neuilly par un second élément à Suresnes. Elle sera par ailleurs complétée en amont de Paris par une série de barrages mobiles en son lit puis, par la construction de grands barrages-réservoirs écrétant les crues d'hiver et abondant les étiages d'été (lac de Pannecières pour l'Yonne dès 1949, lac d'Orient pour la Seine même, 1964, lac du Der pour la Marne, 1974, et lac Armance associé au lac de Temple pour l'Aube, 1990).

### PLACE ALORS À LA SEINE INDUSTRIELLE QUI REGARDE VERS L'AVAL

En conséquence, le système offre aux bateaux une navigation de qualité, contrôlée et permanente. Les sociétés riveraines sont en grande partie libérées de la tyrannie des navigations traditionnelles ! Venus du nord et du Pas-de-Calais, les charbons et les matériaux de construction arrivent massivement par l'Oise. Il en est de même pour les houilles importées d'Angleterre par les ports d'estuaire et dont le trafic est dopé par le traité de libre-échange signé en 1860 entre Richard Cobden (1804-1865) et Michel Chevalier (1806-1879).

### "NOUS RENDRE COMME MAÎTRES ET POSSESSEURS DE LA NATURE"

Cet objectif, défini par le philosophe Descartes (1596-1650) dans son Discours de la Méthode en 1637, s'appliquerait bien à la Seine... 320 ans plus tard.

Et si ce n'était que provisoire et que la Nature prenne sa revanche avec les conséquences du réchauffement climatique ?

<sup>1</sup> Touage : système de traction au moyen d'un système spécial (tambours de touage) sur une chaîne immergée (Petit Robert).



Vue du ciel, simulation avantagieuse de Green Dock face à l'île Saint-Denis © Goodman, Haropa

## PORT DE GENNEVILLIERS, LE PROJET GREEN DOCK RÉVÉLATEUR D'INJONCTIONS CONTRADICTOIRES

Green Dock est un projet d'entrepôt logistique XXL - 600 m de long, 35 m de haut (équivalent 12 étages habitation), 90 000 m<sup>2</sup> de plancher bureaux compris - prévu à la place d'anciens hangars génériques sur un terrain du port de Gennevilliers de 6,5 ha longeant la Seine. Le terrain est en zone inondable comme l'est une grande partie de cette boucle de Seine. Présenté par son commanditaire, Haropa Port, comme "une plate-forme multimodale innovante à l'avant-garde de la logistique urbaine francilienne", il est porté par la société Goodman, lauréate de l'appel à projets avec ce nouveau modèle destiné à accueillir plusieurs entreprises (flexibilité intérieure). Sa taille imposante correspond, comme c'est souvent le cas, à l'occupation maximale du terrain constructible augmenté d'un nouveau ponton de transbordement facilitant chargements et déchargements directement sur le fleuve.

Si les caractéristiques constructives de Green Dock se veulent intrinsèquement "vertueuses" (bâtiment bas-carbone, ferme urbaine et panneaux solaires sur le toit...), son insertion dans l'écosystème du fleuve et l'environnement proche et lointain est plus problématique. Dès son annonce par Haropa, le projet Green Dock a sus-

cité de nombreuses crispations. Sont dénoncés principalement le gigantisme des constructions, les nuisances générées par l'activité des entreprises hébergées fonctionnant 24h/24, l'atteinte à l'environnement notamment du fait de sa proximité avec la zone Natura 2000 de l'île Saint-Denis (protection et nidification de nombreux oiseaux) et l'impact paysager, brutal du fait de la rupture d'échelle avec le bâti préexistant. Il semble loin le principe de "Densifier le cœur du port, renaturer sa périphérie" affirmé en 2015 par Vincent Piquard, directeur du port de Gennevilliers de 2014 à Décembre 2017, s'appuyant sur des études paysagères au long cours (par Odile Decq, puis Atelier 9, etc.).

Les levées de boucliers émanent d'associations locales et de collectifs engagés dans la protection de l'environnement ainsi que des collectivités voisines: la commune d'Épinay-sur-Seine et le département de Seine-Saint-Denis.

**De fait, Green Dock est un formidable révélateur des profondes contradictions de notre société** au moment où nous devons concrétiser la transition vers un développement plus durable.

Les besoins d'approvisionnement

et de stockage au plus près des consommateurs ont toujours existé. Les Halles aux grains, joyaux de nos centres historiques en témoignent. Le port de Gennevilliers, proche de Paris, et son développement porté par Haropa, répond à ce besoin. Même si nous devons viser à davantage d'autonomie et réduire nos habitudes de consommation, la réalité francilienne avec ses 12 millions d'habitants mais aussi avec ses activités économiques rend l'entreposage de marchandises, de matériaux, de composants industriels, indispensable. L'organisation de la logistique et des mouvements qu'elle engendre est un enjeu vital pour le fonctionnement de la région. Ces dernières années, le développement de la logistique a été fortement consommateur d'espace, la prolifération d'entrepôts pour satisfaire les besoins franciliens ayant largement essaimé, souvent sur des terres agricoles, y compris dans les régions voisines avec pour conséquence l'augmentation du trafic routier. Pour contrer cette tendance, la loi Climat-résilience impose désormais un impératif de Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols. Dès lors, n'est-il pas logique de réinvestir et densifier des espaces déjà artificialisés, desservis par le rail, par le fleuve et par la route, ici en zone portuaire ?



- 1 - Plan masse du port de Gennevilliers. En jaune : l'emplacement de Green Dock © D.R.
- 2 - Vu de l'autre rive et de l'île Saint-Denis, la masse XXL de Green Dock (beige transparent) masque complètement l'horizon © Haropa
- 3 - Photo aérienne du Port de Gennevilliers © Haropa

Faut-il pour autant passer d'un extrême à l'autre? L'optimisation de la surface disponible et le bénéfice avancé de la concentration de plusieurs entreprises sur un même site justifient-ils le parti d'une construction massive et monobloc? Est-ce bien raisonnable de créer dans le lit majeur de la Seine, donc en zone inondable, une barrière de 600 m de long qui empêche l'étalement des crues? Et si les parkings souterrains de Green Dock offrent un volume de délestage de l'eau, le bâtiment n'étant pas sur pilotis, leur remplissage créera des perturbations difficiles à estimer. N'y aurait-il pas lieu d'aménager des percées facilitant la montée de l'eau en période de crue mais également la circulation de la faune?

Autre critique formulée par les opposants au projet: l'estimation de 15% de transport fluvial annoncée pour Green Dock, jugée très insuffisante et génératrice d'un surcroît de circulation routière sur un secteur déjà surchargé, ne justifierait pas selon eux une implantation en bordure du fleuve, même en imaginant que cette part puisse augmenter puisque le développement du transport fluvial est largement reconnu comme une bonne chose.

Dans le même temps, l'intensification du transport fluvial est elle-même porteuse de nuisances. Souvenons-

nous des communes qui tournaient le dos à la Seine et des pavillons cernés de hauts murs pour échapper au spectacle continu des convois de barges poussés par des péniches. Si le trafic fluvial augmente, il aura lui aussi son impact sur la bonne santé du fleuve et sa biodiversité...

L'aspiration des communes voisines – des projets sont en cours depuis plusieurs années – à fréquenter les bords de Seine pour la promenade et à développer les loisirs nautiques se heurtera de la même manière aux désagréments d'une circulation plus dense de transports chargés de marchandises, de céréales, mais aussi de déchets.

Comment sortir par le haut de cette confrontation entre intérêts économiques et protection des écosystèmes et du paysage fluvial, entre intérêt collectif et intérêts locaux? La voie est étroite: être à l'écoute des craintes exprimées dont on peut admettre la légitimité, se mettre en position de négociation, déterminer des priorités pour fixer des points sur lesquels avancer, adapter le projet pour mieux répondre aux attentes.

**La construction de compatibilités acceptables comme un voisinage le moins dommageable possible entre une zone portuaire et une zone Natura 2000 est un chantier difficile.** L'alerte est donnée à propos du projet Green Dock mais c'est à l'échelle du port lui-même et, au-delà, à celle

de la boucle de Seine sur ses deux rives et sur l'île Saint-Denis que cette proximité est à concevoir. Les autorités du port parlent d'infrastructures portuaires "de nouvelle génération": pour faire école dans ce domaine, un véritable programme de respect de l'existant, de restauration des berges, de création d'espaces abrités comme la frayère déjà réalisée, ne pourrait-il pas être mis en application et traduit en mesures concrètes à prendre pour chaque projet envisagé?

Une chose est sûre, le dialogue et la coordination entre les collectivités et les acteurs porteurs des projets est une condition première.

Récemment, les Ateliers de Cergy demandaient aux équipes internationales candidates au **40<sup>e</sup> atelier international Maîtrise d'œuvre urbaine** de travailler sur le thème de l'hybridation ville-nature. Il serait intéressant que les équipes d'Haropa s'emparent de cet objectif pour mener à bien le projet Green Dock et tous les aménagements futurs des installations portuaires.

– Anne-Marie Romera  
et Gwenaël Querrien

1) Le port de Gennevilliers fait partie du GIE Haropa Port depuis 2021. Cf. Entretien avec Antoine Berbain, directeur général Ports de Paris, NL SPAV n°4, décembre 2021.

2) Cf. "Le port de Gennevilliers vogue vers de nouveaux paysages", Le Moniteur, 20 août 2015. Voir aussi "Gennevilliers, un port d'avenir", La Pierre d'angle, août 2020.

3) En septembre 2022.

## FORMULAIRE ADHÉSION À LaSPAV

### ADHÉSION À TITRE INDIVIDUEL

#### TARIFS :

- ADHÉSION SIMPLE : **20 €**
- ADHÉSION + DON : **ENTRE 40€ ET 200€**  
( PAR TRANCHES DE 20 € )
- ÉTUDIANT, CHÔMEUR, RETRAITÉ : **10 €**  
( PAR CHÈQUE EXCLUSIVEMENT, AVEC JUSTIF.  
À L'ADRESSE DE LASPAV INFRA.)

#### PAR CB EN LIGNE VIA HELLOASSO

[WWW.HELLOASSO.COM/ASSOCIATIONS/LA-SEINE-N-EST-PAS-A-VENDRE](http://WWW.HELLOASSO.COM/ASSOCIATIONS/LA-SEINE-N-EST-PAS-A-VENDRE)

#### PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ASSOCIATION

##### LA SEINE N'EST PAS À VENDRE

FORMULAIRE TÉLÉCHARGEABLE SUR LA UNE DE NOTRE SITE,  
À REMPLIR ET ENVOYER AVEC VOTRE CHÈQUE SOUS ENVELOPPE  
AFFRANCHIE À : BERNARD LANDAU, LASPAV, 57 BD ARAGO, 75013 PARIS

ADRESSE MAIL : [CONTACT@LASEINENESTPASAVENDRE.COM](mailto:CONTACT@LASEINENESTPASAVENDRE.COM)

